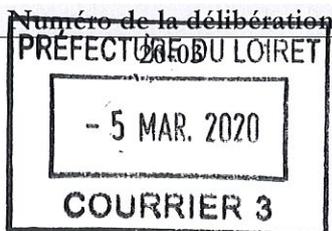


Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	34	34

Date de la convocation
14 février 2020



Objet de la Délibération
Affectation des résultats
de l'exercice 2019

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 5 mars 2020
Et publication ou notification
Le 5 mars 2020

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU POLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
PAYS LOIRE BEAUCE
(RUE DU GENERAL LUCAS - 45130 SAINT AY)

L'an deux mille vingt, le quatre mars à dix-sept heures et trente minutes,
Le Comité Syndical, dûment convoqué le treize février deux mille vingt, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Gidéum de Gidy, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du Pays :

➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE

Magali TROUVÉ (Artenay), Miriane BONHOMMET (Sougy), Thierry BRACQUEMONT (Huêtre), Annick BUISSON (Gidy), Eric DAVID (Sougy), Jean DUMOUTIER (Ruan), Pascal GUDIN (Artenay), Lucien HERVÉ (Coinces), Gérard HUCHET (Tournois), Hubert JOLLIET (Chevilly), Dominique PERRON (Gidy), Pascale MINIERE (Boulay-les-Barres), Gilles MOREAU (La Chapelle-Onzerain), Claude PELLETIER (Chevilly), Benoît PERDEREAU (Gidy), Yves PINSARD (Bucy St Liphard), Jean-Guy ROBLIN (Bricy), Christophe SOUCHET (Trinay), Bernard TEXIER (Chevilly), Jean-Bernard VALLOT (St Pérévay la Colombe).

➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE

Anita BENIER (Baccon), Jean-Paul ANTOINE (Tavers), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Yves FAUCHEUX (Épieds-en-Beauce), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Yves FICHO (Lailly-en-Val), Jean-Yves GASNIER (Beauce-la-Romaine - Ouzouer-le-Marché), Bertrand HAUCHECORNE (Mareau-aux-Prés), Brigitte LASNE-DARTIALH (Baule), Martine MAHIEUX (Le Bardon), Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Pauline MARTIN (Meung-sur-Loire), Béatrice PERDEREAU (Rozières-en-Beauce), Bruno VIVIER (Charsonville).

Ainsi que :

Brigitte LAMY (Boulay-les-Barres), Thomas POINTEREAU (Chambre d'agriculture du Loiret), Michel POMMIER (Maire de Rozières-en-Beauce).

Considérant les débats au sein de l'assemblée délibérante,

Entendu l'exposé du Président,

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2019, d'un montant de 99 561,46 € (quatre-vingt-dix-neuf mil cinq-cent-soixante-et-un et quarante-six centimes) en investissement au compte 1068, pour un montant de 40 957,07 € (Quarante mil neuf cent cinquante-sept et sept centimes)
- d'affecter le reste de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2019, d'un montant de 58 604,39 € (Cinquante-huit mil six cent quatre et trente-neuf centimes), en excédent de fonctionnement à reporter au budget 2019 (compte 002).
- d'affecter le déficit d'investissement de l'exercice 2019, d'un montant de moins 40 957,07 € (trente-huit-mil neuf cent-quatre-vingt-dix-huit et vingt-centimes), en intégralité en déficit d'investissement reporté (compte 001).
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié conforme au Registre des délibérations,
Le Président du
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays Loire Beauce

Frédéric CUILLERIER